

# **EOS Imaging**

Société anonyme  
10, rue Mercoeur  
75011 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

# EOS Imaging

Société anonyme  
10, rue Mercoeur  
75011 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'Assemblée générale de la société EOS Imaging,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Continuité d'exploitation**

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose d'une trésorerie de 19,8 millions d'euros et a consommé, au cours de l'exercice 2018, 8,7 millions d'euros au titre de ses activités opérationnelles et 4,1 millions d'euros au titre de ses activités d'investissement. Une attention particulière a été portée sur la convention de continuité d'exploitation avec laquelle le management a établi les comptes consolidés comme mentionné dans la note « 4.12. Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit du fait des estimations importantes nécessaires à l'identification des encaissements prévisionnels, des besoins de trésorerie à couvrir et à la construction du prévisionnel de trésorerie par la direction du groupe. D'autre part les conséquences d'une remise en cause du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes seraient significatives sur les comptes consolidés.

### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à réaliser un examen critique des hypothèses retenues pour la construction du prévisionnel de trésorerie. Nous avons notamment :

- Obtenu et pris connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par le groupe, jusque décembre 2020 ;
- Apprécié sa cohérence avec les données prévisionnelles issues du budget 2019, établi sous le contrôle de la direction générale et approuvé par le conseil d'administration du 16 avril 2019 ;
- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues en termes de prévisions d'activité avec notre connaissance de l'activité ;
- Apprécié la qualité du processus d'établissement des prévisions de trésorerie ou du processus budgétaire en comparant les prévisions faites au cours des exercices précédents avec les réalisations effectives ;
- Enfin, nous avons vérifié que les informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

### **Modalités de suivi des créances clients**

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les créances clients s'élèvent à 32 740 milliers d'euros comme détaillé à la note « 10.1. Créances clients et autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, tout risque de remise en cause de la créance et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2018, trois créances font l'objet de dépréciation, pour un montant total de 888k€.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes consolidés de ces créances et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

#### Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances client est basée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les

utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de remise en cause de ces créances faites par la direction ;

- Analyser la cohérence du montant des dépréciations individuelles comptabilisées avec les éléments ainsi obtenus ;
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuels litiges qui n'auraient pas donné lieu à dépréciation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Les cabinets Deloitte & Associés et Fi Solutions ont été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par l'assemblée générale du 13 juin 2013.

Au 31 décembre 2018, ils étaient dans la sixième année de leur mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi

que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-la Défense et Paris, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associé



Géraldine SEGOND

Fi.Solutions  
*Membre de PKF International*



Jean - Marc PETIT

# **EOS IMAGING**

10 rue Mercoeur – 75011 Paris

Rcs Paris 349 694 893

## **Etats financiers consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<i>Note</i>	<b>31-déc.-18</b>	<b>31-déc.-17</b>
Ecarts d'acquisition	5	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	6	6 606	4 488
Immobilisations corporelles	7	2 394	2 003
Actifs financiers	8	309	113
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 439</b>	<b>11 735</b>
Stocks et encours	9	8 779	4 377
Clients et comptes rattachés	10.1	32 740	30 148
Autres actifs courants	10.2	4 262	-5 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	19 768	6 930
<b>Total des actifs courants</b>		<b>65 549</b>	<b>46 587</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>79 989</b>	<b>58 322</b>

<b>PASSIF</b>	<i>Note</i>	<b>31-déc.-18</b>	<b>31-déc.-17</b>
Capital social		262	226
Actions propres		(412)	(322)
Primes liées au capital		21 559	79 145
Réserves		20 197	(48 172)
Réserves de conversion		642	112
Résultat consolidé, part du groupe		(13 038)	(7 786)
<b>Total des capitaux propres</b>	12	<b>29 210</b>	<b>23 203</b>
Provisions	13	933	776
Passifs financiers	14	25 679	14 733
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>26 612</b>	<b>15 509</b>
Passifs financiers	14	1 584	1 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.1	7 074	7 852
Autres passifs courants	15.2	15 509	10 708
<b>Total des passifs courants</b>		<b>24 167</b>	<b>19 610</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>79 989</b>	<b>58 322</b>

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**
*(en milliers d'euros)*

	Note	Exercice clos le	
		31-déc.-18	31-déc.-17
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Chiffre d'affaires	16	35 391	37 092
Autres produits	16.1	1 428	1 718
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>36 819</b>	<b>38 810</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Coûts directs des ventes	19.1	(17 616)	(20 288)
Coûts indirects de production et service	19.2	(3 865)	(4 122)
Recherche et développement	19.3	(4 427)	(4 104)
Ventes, clinique et marketing	19.4	(10 870)	(9 811)
Réglementaire	19.5	(756)	(739)
Coûts administratifs	19.6	(6 759)	(4 608)
Paievements fondés sur des actions	18	(770)	(907)
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>(45 063)</b>	<b>(44 579)</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>(8 244)</b>	<b>(5 769)</b>
Charges financières	20	(5 481)	(2 082)
Produits financiers	20	687	65
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(13 038)</b>	<b>(7 786)</b>
Charge d'impôt	21		
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe</b>		<b>(13 038)</b>	<b>(7 786)</b>
<b>Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</b>			
Ecart de conversion sur entités étrangères		530	(1 164)
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>			
Ecart actuariels sur engagements retraites		(75)	(58)
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>(12 583)</b>	<b>(9 008)</b>
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué	24	(0,57)	(0,36)

## ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total
<b>31-déc.-16</b>	<b>202</b>	<b>70 649</b>	<b>(339)</b>	<b>(42 850)</b>	<b>1 276</b>	<b>(6 172)</b>	<b>22 768</b>
Affectation du résultat N-1				(6 172)		6 172	
Augmentation de capital - Exercice d'options	24	8 495					8 519
Souscription de BSA							
Variation des écarts de conversion					(1 164)		(1 164)
Variation des écarts actuariels				(58)			(58)
Résultat de la période N						(7 786)	(7 786)
Paievements en actions				907			907
Actions propres			17				17
<b>31-déc.-17</b>	<b>226</b>	<b>79 145</b>	<b>(322)</b>	<b>(48 172)</b>	<b>112</b>	<b>(7 786)</b>	<b>23 203</b>
Affectation du résultat N-1				(7 786)		7 786	
Augmentation de capital	36	14 909					14 945
Souscription de BSA		(72 495)		72 495			
Variation des écarts de conversion					530		530
Variation des écarts actuariels				(75)			(75)
Résultat de la période N						(13 038)	(13 038)
Paievements en actions				770			770
Emprunt obligataire				2 964			2 964
Actions propres			(90)				(90)
<b>31-déc.-18</b>	<b>262</b>	<b>21 559</b>	<b>(412)</b>	<b>20 197</b>	<b>642</b>	<b>(13 038)</b>	<b>29 209</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**
*(en milliers d'euros)*

	<b>2018</b> <i>12 mois</i>	<b>2017</b> <i>12 mois</i>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u></b>		
Résultat net consolidé	(13 038)	(7 786)
Elimination des amortissements et provisions	1 518	1 310
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	770	907
Charges financières - Emprunt obligataire	2 768	497
Charges financières - OCEANES	989	
Charges financières - Avances remboursables	10	
<b>Capacité d'auto financement</b>	<b>(6 983)</b>	<b>(5 072)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(1 704)</b>	<b>(5 095)</b>
<i>Stocks et encours</i>	(4 402)	(1 417)
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(2 000)	(6 636)
<i>Autres actifs courants</i>	878	911
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	(789)	18
<i>Autres passifs courants</i>	4 609	2 028
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(8 687)</b>	<b>(10 167)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 859)	(3 284)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		209
Variation des actifs financiers	(196)	7
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(4 055)</b>	<b>(3 068)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		
Augmentation de capital	14 945	8 519
Emission OCEANES	29 544	
Frais d'émission OCEANES	(1 360)	
Emprunt obligataire - émission	4 900	
Emprunt obligataire - remboursement principal et intérêts	(21 558)	(1 875)
Emprunt taux zéro - remboursement	(625)	(375)
Créances mobilisées		(1 013)
Avances remboursables	(271)	(216)
Acquisition / cession d'actions propres	(90)	17
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>25 484</b>	<b>5 057</b>
Incidences des variations des cours des devises	46	197
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 789</b>	<b>(7 981)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 930	14 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 719	6 930
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>12 789</b>	<b>(7 980)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : LA SOCIETE

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé quatre filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la Société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Note 2 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

### Financement de l'activité

En janvier 2018, EOS Imaging a souscrit une nouvelle tranche de 5 millions d'euros de son emprunt obligataire avec IPF. Les conditions initiales de remboursement prévoyaient un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 ainsi que 60% in fine, sans émission supplémentaire de BSA et à des conditions comparables à celles de la précédente tranche.

EOS Imaging a par ailleurs procédé au mois de mai 2018 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) par placement privé, sans droit préférentiel de souscription, auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant nominal de 29 543 626,80 euros. Toutes les obligations offertes ont été souscrites. Cette opération a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF existante à fin mai, soit 19 257 282 euros dont 1 132 282 euros d'intérêts. Le remboursement anticipé de la dette obligataire a par ailleurs généré le paiement d'honoraires de sortie anticipée de 2 018 634 euros comptabilisés intégralement en charges financières au 30 juin 2018.

Le 17 juillet 2018, EOS Imaging a annoncé la signature d'un accord ferme avec Fosun Pharmaceutical AG, une filiale de Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. Ltd, relatif à une prise de participation par Fosun Pharmaceutical AG au capital d'EOS Imaging réalisée par émissions d'actions nouvelles de la société.

La réalisation de cet investissement était notamment soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires chinoises et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'opération.

La Société a obtenu les autorisations réglementaires chinoises requises et a annoncé en date du 7 décembre 2018 avoir reçu le visa de l'AMF n°18-551 sur le prospectus relatif à l'opération. Le Directeur Général d'EOS imaging, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée au titre de la décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2018 (lui-même agissant en vertu des délégations et pouvoirs qui lui ont été conférés par la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 mai 2018), a ainsi décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 15 061 856,13 euros, par l'émission de 3 446 649 actions nouvelles pour un prix de souscription de 4,37 euros chacune.

L'augmentation de capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie d'EOS imaging à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé le succès des opérations de règlement-livraison de cette augmentation de capital aux termes desquelles son capital social est de 261 304,07 euros, divisé en 26 130 407 actions. Les actions nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société.

Fosun Pharma, à travers Fosun Pharmaceutical AG, détient désormais 13,2% du capital et des droits de vote d'EOS imaging et devient à ce titre le premier actionnaire d'EOS imaging.

EOS Imaging a également souscrit, au cours du premier semestre 2018, un contrat d'affacturage pour améliorer le financement du cycle d'exploitation. Au 31 décembre 2018, trois créances commerciales ont fait l'objet d'une cession pour un montant brut total de 1 371 K euros. L'analyse du contrat et le traitement comptable retenu ont fait l'objet d'une note spécifique décrite dans la note 4 « Méthodes et principes comptables ».

#### Changement de Direction pour renforcer la stratégie américaine de la Société

En date du 5 novembre 2018, le Conseil d'administration a souhaité faire évoluer la direction de la Société pour poursuivre et renforcer sa présence aux Etats-Unis, son premier marché, et y étendre sa base actionnariale. Le Conseil a ainsi nommé Mike Lobinsky, entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, au poste de Directeur Général Exécutif en vue de succéder à Marie Meynadier à compter du 1er janvier 2019. Marie Meynadier a poursuivi sa mission de Directrice Générale Exécutive jusqu'au 31 décembre 2018 et conservera après cette date un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

Note 3 : ARRETE DES COMPTES

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 16 avril 2019.

Note 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 4.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Le principal poste concerné est celui relatif aux paiements fondés sur des actions (voir note 18).

#### 4.2. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2018 sont les suivants :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- Clarification IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

La société a en particulier appliqué la norme IFRS 9 sur les instruments financiers et la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ont été appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2018. L'application de ces dispositions n'a pas eu d'effets significatifs sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », prévoit que le chiffre d'affaires sera comptabilisé pour le montant qui reflète les encaissements que la société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services.

Cette nouvelle norme identifie 5 étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- identification du(des) contrat(s) avec un client ;
- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- détermination du prix de la transaction ;
- affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance ;
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

EOS Imaging a réalisé une analyse de ses principales transactions et de ses principaux contrats au regard notamment des cinq étapes décrites par la norme et ce, afin d'identifier les éventuels changements engendrés par son application.

Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous :

Les propositions commerciales développées par EOS Imaging pour la vente d'équipements incluent plusieurs composantes dont les principales sont les suivantes :

- La livraison de l'équipement EOS, comprenant la fourniture de plusieurs accessoires dont notamment la station de travail sterEOS qui est considérée comme indissociable de la vente de l'équipement ;
- L'installation de l'équipement réalisée par des équipes dédiées ;
- La formation des utilisateurs également assurée par des équipes spécialisées ;
- La garantie et la maintenance des équipements.

L'analyse réalisée sur l'incidence de l'existence de ces obligations de performance sur la comptabilisation du chiffre d'affaires du Groupe a permis de conclure sur la non matérialité de celles-ci.

Les contrats de vente incluent systématiquement une durée minimale de garantie d'un an. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que sur la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques. Cette garantie initiale n'est pas optionnelle et n'apporte, au regard de la norme, aucun service spécifique au client. Les coûts de garantie associés sont

reconnus conformément à IAS 37. Par ailleurs lorsque la durée de garantie dépasse un an, le revenu associé à la période excédentaire est différé. A l'issue de la période de garantie, si un contrat de maintenance est conclu, le revenu correspondant est enregistré distinctement de la vente initiale de l'équipement.

Le groupe peut être amené à conclure des contrats de distribution spécifiques avec des distributeurs pour le développement de ses ventes à l'international. L'analyse des conditions contractuelles associées, conduit EOS Imaging à considérer qu'il agit en tant que « principal » dans le cadre de ces contrats et non en tant qu'« agent ».

Le Groupe applique IFRS 15 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et a réalisé la transition selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de l'information comparative. L'application de la norme IFRS 15 est sans incidence matérielle sur le compte de résultat, le résultat global, le bilan et les flux de trésorerie du Groupe

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2018.

Les normes adoptées par l'Union Européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

La norme IFRS 16, Contrats de location, aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement (par la comptabilisation au bilan d'une dette au titre des loyers futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation). La mise en œuvre de cette norme entraînera également un changement de présentation :

- Au compte de résultat : la charge de loyer actuellement comptabilisée au sein du résultat opérationnel sera, sous IFRS 16, comptabilisée en partie en dotation aux amortissements au sein du résultat opérationnel et en partie en charges financières.
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers actuellement présenté au sein des Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sera présenté, sous IFRS 16, en Flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette.

La norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Groupe a initié en 2018 le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

La norme IFRS 16 sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer ; tous les impacts de la transition seront enregistrés en contrepartie des capitaux propres.

La norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa durée, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de durée.

L'impact sur le bilan lié à la première application d'IFRS 16 sera de l'ordre de 4,2 millions d'euros, à comparer au montant des engagements de location au 31 décembre 2018, soit 4,6 millions d'euros (voir note 22.1 –Obligations au titre des contrats de location simple). L'essentiel des contrats de location portent sur les locaux du Groupe.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net sera peu significative.

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés et non appliqués par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » applicables à compter du 1er janvier 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017) applicables à compter du 1er janvier 2019;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » applicables à compter du 1er janvier 2019 ;
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » applicables à compter du 1er janvier 2020 ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme "significatif" » applicables à compter du 1er janvier 2020.

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

#### 4.3. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, EOS imaging SA (maison mère) détient cinq filiales intégrées globalement à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging GmbH
- OneFit Médical

- Eos Imaging Pte Ltd.

#### 4.4. Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS 21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

#### 4.5. Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il est directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

#### 4.6. Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

##### 4.6.1. Frais de recherche et développement

La société développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées pour lesquelles de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche, les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

#### 4.6.2. Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

#### 4.6.3. Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

#### 4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

#### 4.8. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les nouveaux principes d'IFRS 9 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9.

#### *4.8.1. Actifs disponibles à la vente*

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

#### *4.8.2. Actifs détenus jusqu'à leur échéance*

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en réduire son coût amorti.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### *4.8.3. Prêts et Créances*

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

#### *4.8.4. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat*

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

#### 4.9. Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la société a identifié des indices de pertes de valeur susceptibles d'affecter la recouvrabilité de leur valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par la méthode des cash flows actualisés avec des flux pour les années 2019 à 2028 issus des projections de l'entreprise.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions à 10 ans ;
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12% et un taux de croissance à l'infini de 2%. Ces taux sont conformes à la moyenne de ceux utilisés par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.
- Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

IAS 36.134 (f) requiert une analyse de sensibilité des hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Les principaux paramètres de sensibilité pris en compte sont repris ci-dessous :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de + ou – 1 point,
- Variation du taux de croissance à l'infini de + ou – 1 point.

En 2018, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et sur le résultat de l'exercice.

#### 4.10. Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

#### 4.11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 *Etats des flux de trésorerie*. La trésorerie et

équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les nouveaux principes d'IFRS 9 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

#### 4.12. Continuité d'exploitation

Au cours du premier semestre, EOS Imaging a refinancé sa dette avec IPF et levé avec succès 29,5 millions d'euros d'OCEANE pour rembourser intégralement cette dette et supprimer tous les engagements associés.

Cela a permis au Groupe de conclure un premier accord de factoring d'une partie de ses créances.

En décembre 2018, EOS imaging a procédé à une augmentation de capital de l'ordre de 15 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, la Société et ses filiales disposent d'une trésorerie de 19,7 millions d'euros et ont consommé, au cours de l'exercice 2018, 8,7 millions d'euros au titre de leurs activités opérationnelles et 4,1 millions d'euros au titre de leurs activités d'investissement. Le niveau de trésorerie disponible au 31 décembre 2018, sur la base de ses prévisions budgétaires, couvre ses besoins de financement pour les 12 prochains mois d'activité.

Par ailleurs, la société a engagé un programme de réduction de son BFR, et elle dispose d'options de financements complémentaires, dont le financement du poste de créances clients via un développement de l'affacturage.

#### 4.13. Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage à la fin du premier semestre 2018. Les positions du factor au 31 décembre 2018 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- En-cours clients cédés au Factor :	1 371K€
- Retenues et dépôt de garantie :	<u>137 K€</u>
Trésorerie reçue :	1 233 K€

Le contrat d'affacturage, conclu par le Groupe, prévoit un transfert du titre de propriété des créances et des droits qui y sont attachés. Il prévoit également que le Factor supporte l'intégralité du risque de crédit associé. Cependant, aux vues des autres conditions contractuelles, le Groupe considère que l'ensemble des risques et avantages inhérents à ces créances n'est pas transféré. Dès lors, le Groupe maintient à son bilan les créances concernées et affiche une dette d'affacturage du même montant.

#### 4.14. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

#### 4.15. Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs.

La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit en note 18.

#### 4.16. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

##### 4.16.1. Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

##### 4.16.2. Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

#### 4.17. Subventions et avances conditionnées

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 14.

Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement de prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Ces avances sont enregistrées en « dettes financières non courantes » et en « dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### 4.18. Provisions

##### 4.18.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

##### 4.18.2. Provision garantie

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

##### 4.18.3. Engagement de retraite

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Suite à la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

## 4.19. Produits des activités ordinaires

### 4.19.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

### 4.19.2. Autres produits

#### 4.19.2.1. Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

#### 4.19.2.2. Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et demande, chaque année, son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur. Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

#### 4.20. Contrats de location

Le groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### 4.21. Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

#### 4.22. Information sectorielle

La société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les notes 6 à 9 et dans la note 16.

#### 4.23. Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$, €/CAD\$ et €/SING\$ sur la partie de créances intragroupe envers les filiales américaine, canadienne et singapourienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

#### 4.24. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement la valorisation des options de souscription d'actions.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Note 5 : ECARTS D'ACQUISITION

Acquisition de la Société OneFit Médical :

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 million d'euros a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers en 2014.

Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie :

Conformément aux principes décrits en note 4.9 des « Principes et méthodes comptables », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition est affecté. Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Le Groupe considère qu'il ne possède qu'une seule unité génératrice de trésorerie, constituée des ventes d'équipements, de contrat de maintenance et de services associés. Ces trois types de ventes sont jugées comme interdépendants. Par ailleurs, le Groupe gère dans le monde entier de manière homogène.

Un test de dépréciation réalisé en date du 31 décembre 2018 sur l'ensemble de l'UGT, sert sur l'ensemble des actifs du Groupe. Aucune dépréciation n'a été constatée.

Note 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2017	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2018
Frais de développement	6 474	2 262	207				8 944
Logiciels	1 617	421	(207)	(42)		2	1 791
Brevets	590	50					640
<b>Total brut des immobilisations incorporell</b>	<b>8 682</b>	<b>2 733</b>		<b>(42)</b>		<b>2</b>	<b>11 375</b>
Frais de développement	2 976	510					3 485
Logiciels	1 149	59		(38)		2	1 172
Brevets	70	42					112
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>4 195</b>	<b>610</b>		<b>(38)</b>		<b>2</b>	<b>4 769</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>4 487</b>	<b>2 123</b>					<b>6 606</b>

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur ses équipements et ses applications logicielles.

Outre les développements internes, les frais de recherche et développement intègrent les coûts de licences liés aux partenariats.

Note 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles	31 décembre 2017	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2018
Agencements et installations	1 019	158				15	1 192
Installations et matériels techniques	2 056	375	1 017				3 448
Matériel de bureau et informatique	872	219				8	1 099
Mobilier	7						7
Immobilisations en cours	957	375	(1 017)				314
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>4 911</b>	<b>1 126</b>				<b>23</b>	<b>6 060</b>
Agencements et installations	675	81				9	765
Installations et matériels techniques	1 541	361					1 901
Matériel de bureau et informatique	684	124				8	815
Mobilier	5	1					6
Immobilisations en cours		178					178
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>2 905</b>	<b>744</b>				<b>17</b>	<b>3 666</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>2 006</b>	<b>382</b>				<b>6</b>	<b>2 394</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
France	8 748	6 369
Amérique du Nord	251	122
<b>Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes</b>	<b>8 999</b>	<b>6 491</b>

Note 8 : ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Immobilisations financières	31 décembre 2017	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2018
Dépôts de garantie	113	195					308
<b>Total net des immobilisations financières</b>	<b>113</b>	<b>195</b>					<b>308</b>

La hausse du poste est principalement imputable aux dépôts de garantie dans le cadre des trois créances cédées au factor au 31 décembre 2018.

Note 9 : STOCKS ET ENCOURS

Stocks et en-cours (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Stocks composants	5 539	3 741
Stocks produits finis	3 268	677
Dépréciation	(27)	(40)
<b>Total net des stocks et en-cours</b>	<b>8 779</b>	<b>4 377</b>

La hausse des stocks de 4,4 millions d'euros s'explique principalement par :

- Une hausse de 2,6 millions d'euros du stock de produits finis liée à un volume de ventes, sur le quatrième trimestre 2018, inférieur aux prévisions ;

- Une hausse du stock de composants de 1,8 millions, en corrélation avec une hausse de la base installée et en prévision d'un planning de production.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2018.

Note 10 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

#### 10.1. Clients et comptes rattachés

<b>Clients et comptes rattachés</b> (en milliers d'euros)	<b>31-déc.-18</b>	<b>31-déc.-17</b>
Clients et comptes rattachés	33 628	30 899
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(888)	(751)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>32 740</b>	<b>30 148</b>

Comme indiqué en Notes 2 & 4.13 / Affacturage, les créances clients reprennent le solde des trois créances cédées à un factor pour un montant total de 1,4 millions €.

Les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. Le Groupe procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque de non recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2018, trois créances font l'objet d'une dépréciation. La totalité des dépréciations cumulées s'élève à 888 k€, soit 2,6% du montant brut du total des créances clients.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été appliquée par le Groupe pour la première fois dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ainsi, le Groupe a analysé les impacts de cette norme sur les enjeux de dépréciation des créances clients, au titre notamment de l'application de la méthode dite des « expected losses » (pertes attendues). Le management n'a pas identifié d'impact significatif sur la méthode de dépréciation des créances clients au regard, d'une part de l'historique de perte qui est nul sur les créances clients, et d'autre part du faible impact qu'aurait un éventuel effet d'actualisation de ces créances dont l'échéance peut parfois dépasser plusieurs mois. Aucune perte attendue n'est donc comptabilisée dès la vente des machines ou la prestation de maintenance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

## 10.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Crédit d'impôt recherche / CICE / CII	1 504	1 476
Fournisseurs - avoirs à recevoir	626	926
Taxe sur la valeur ajoutée	816	656
Charges constatés d'avance	411	684
Subventions à recevoir et autres créances	906	1 390
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>4 262</b>	<b>5 132</b>

Le poste « Crédit d'impôt recherche / CICE / CII » comprend :

- Les crédits d'impôt recherche (CIR) comptabilisés au titre des dépenses exposées au cours de la période par les sociétés EOS imaging et OneFIT pour un montant total de 1 363 k€, ainsi que le CIR du Canada pour 28 k€.
- Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) des deux sociétés pour un montant de 114 k€, correspondant aux dépenses de la période.

Le poste Fournisseurs-avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Subventions à recevoir et autres créances correspond principalement aux produits de subventions comptabilisés au titre des dépenses engagées au cours de l'exercice 2018 et non encore versés à cette date.

## 10.3. Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

L'évolution du poste se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2016	1 502
Produit	1 447
Paievements	(1 469)
Reclassement	
Variation de change	(4)
Bilan créance clôture 31-12-2017	1 476
Produit	1 476
Paievements	(1 404)
Reclassement	(43)
Variation de change	(1)
Bilan créance clôture 31-12-2018	1 504

Note 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>31-déc.-18</b>	<b>31-déc.-17</b>
(en milliers d'euros)		
Dépôts bancaires à court terme	19 680	6 751
SICAV monétaires	88	178
<b>Total</b>	<b>19 768</b>	<b>6 930</b>

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 19,7 millions d'euros dont 2 millions d'euros détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne ;
- Des liquidités d'un montant de 88 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2018.

Note 12 : CAPITAL

### 12.1. Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Nominal	PE	Actions créées	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
<b>Total au 31 décembre 2017:</b>					<b>226 415</b>	<b>79 144 865</b>		<b>22 641 483</b>
05/03/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				68	17 069		6 775
04/04/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				135	45 600		13 500
28/05/2018	Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission					(72 495 182)		
04/06/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				60	5 940		6 000
10/12/2018	Augmentation de capital				34 466	14 841 740		3 446 649
15/12/2018	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites				1 075	(1 075)		107 500
18/12/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				160	(160)		16 000
<b>Total au 31 décembre 2018</b>					<b>262 379</b>	<b>21 558 796</b>		<b>26 237 907</b>

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 42 275 options, donnant lieu à la création de 42 275 actions nouvelles ;
- Emission de 3 446 649 actions en décembre 2018, réalisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec Fosun ;
- Création de 107 500 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 262 379 euros. Il est divisé en 26 237 907 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

### 12.2. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société détient, au 31 décembre 2018, 48 484 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 412 k€.

### 12.3. Options de souscription d'actions

Les plans, émis par la société, sont les suivants :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012 (a)	entre 1,61€ et 1,84€	376 916	651
SO 2012 (b)	entre 2,02€ et 2,18€	40 000	84
SO 2014	entre 3,92€ et 4,33€	223 000	380
Actions gratuites	entre 1,97€ et 2,26€	181 500	593
BSA 2015	2.25 €	120 000	270
BSA 2016	entre 0,68€ et 0,77€	190 000	137
Actions gratuites	entre 3,86€ et 4,24€	133 000	432
Actions de performance	entre 0,74€ et 1,47€	280 000	353
Actions gratuites	5.82 €	50 000	291
Actions de performance	entre 2,20€ et 2,37€	190 000	427
Actions gratuites	entre 4,58€ et 4,89€	208 500	794
<b>Total</b>			<b>8 884</b>

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 18.

Note 13 : PROVISIONS

### 13.1. Engagement des indemnités de fin de carrière

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2018
Indemnités de départ à la retraite	468	157		625
<b>Total</b>	<b>468</b>	<b>157</b>		<b>625</b>

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2018	31/12/2017
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85%	1,90%
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2012 – 2014	INSEE TD / TV 2011 – 2013
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	4%

Les droits accordés aux salariés de la société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

### 13.2. Litiges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2018
Litiges	308			308
<b>Total</b>	<b>308</b>			<b>308</b>

La provision pour litiges concerne notamment des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2018.

Note 14 : PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

<b>Passifs financiers</b> (en milliers d'euros)	<b>31-déc.-18</b>	<b>31-déc.-17</b>
Emprunts obligataires	26 208	13 891
Avances BPI - Ardea	506	767
Prêt à taux zéro	500	1 125
Concours bancaires	50	
<b>Total</b>	<b>27 264</b>	<b>15 783</b>

<b>Echéancier des passifs financiers</b>	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	26 208	989	25 219	
Avances BPI - Ardea	506	171	214	120
Prêt à taux zéro	500	375	125	
Concours bancaires	50	50		
<b>Total passif</b>	<b>27 264</b>	<b>1 584</b>	<b>25 559</b>	<b>120</b>

### **Emprunt obligataire / OCEANES**

L'émission, intervenue au mois de mai 2018, d'OCEANES pour un montant nominal de 29 543 milliers d'euros a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF qui s'élevait à 19 257 milliers d'euros au 31 mai 2018 dont 1 132 milliers d'euros d'intérêts. L'extinction de la dette financière IPF a généré un impact net de -2,4 m€ en compte de résultats dont -3 m€ relatifs aux frais de remboursement anticipé et +0,6 m€ relatif à l'extinction des charges futures enregistrées au passif.

Les OCEANES portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Ces obligations convertibles ont fait l'objet d'une analyse en substance et d'une valorisation de ses composantes « dette » et « capitaux propres ». La composante « dette » a fait l'objet d'une valorisation en évaluant la juste valeur d'un passif analogue par l'actualisation des flux de cash-flows futurs. Au terme de cette analyse, la composante « dette » a été retenue à hauteur de 89,5% du nominal.

Au niveau des états financiers consolidés au 31 décembre 2018, cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'une dette pour une valeur actualisée à hauteur de 25,2 m€ (représentant 88% du passif financier) et d'une composante capitaux propres à hauteur de 3 m€.

### **Avances BPI France**

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2018, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société

remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les premiers remboursements sont intervenus les trois exercices précédents pour un montant total de 240 k€. En juillet 2018, le quatrième remboursement a été réalisé pour un montant de 125 k€. L'actualisation de cette dette en norme IFRS ramène son solde à 178 k€ au 31 décembre 2018.

- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet a été prononcé en 2015, les premiers remboursements ont été constatés en 2016 et 2017 à hauteur de 116 k€. Au cours de l'année, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 94 k€. Le solde de l'avance est ainsi porté à 40 k€ au 31 décembre 2018.
- Onefit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Les premiers remboursements ont été réalisés en 2017 à hauteur de 30 k€. Au cours de l'année 2018, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ ramenant le solde de la dette à 37.5 k€ au 31 décembre 2018.
- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Médical bénéficie également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. Le dossier lié à cette avance a été amendé en janvier 2017 pour être basculé vers un projet subventionné portant sur l'épaule. Les échéances de l'avenant sont ainsi reportées de 2 ans et devraient débiter à compter de septembre 2019, sur 58 mois. En cas d'échec, les remboursements devront s'effectuer sur une période de 34 mois à compter de septembre 2019.

#### Autres avances

Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2018, cette avance a été totalement remboursée.

#### Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt comprend une durée de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est intervenue en avril 2017 pour un montant de 250 k€. Au 31 décembre 2018, le solde de la dette est ramené à 500 k€.

Note 15 : PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS COURANTS, DETTES FOURNISSEURS

#### 15.1. Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 074	7 852
<b>Total</b>	<b>7 074</b>	<b>7 852</b>

## 15.2. Autres passifs courants

### 15.2.1. Provisions à moins d'un an

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2018
Provision pour impôts	91			91
Garanties données aux clients	1 133	640	(558)	1 215
<b>Total</b>	<b>1 224</b>	<b>640</b>	<b>(558)</b>	<b>1 306</b>

L'évolution de la provision pour garantie est liée à la progression du nombre d'équipements sous garantie, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice.

### 15.2.2. Autres passifs courants

<b>Autres passifs courants</b> (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fiscales	933	792
Dettes sociales	3 181	3 180
Autres dettes	3 530	1 452
Produits constatés d'avance	6 559	4 060
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>14 202</b>	<b>9 484</b>

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et congés à payer.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer au titre des ventes d'équipements réalisées ainsi qu'à la dette liée aux trois créances cédées à un factor à la clôture.

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement de la facturation de maintenance. L'évolution du poste s'explique essentiellement par la reconnaissance des revenus facturés d'avance dans le cadre des contrats de vente d'équipements incluant plus d'une année de garantie.

## 15.3. Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

La juste valeur d'un actif et d'un passif est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. La détermination de la juste valeur doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instrumentés non financiers
Actifs financiers non courants	309		309		
Clients et comptes rattachés	32 740		32 740		
Autres actifs courants	4 262				4 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 768	19 768			
<b>Total actif</b>	<b>57 079</b>	<b>19 768</b>	<b>33 049</b>		<b>4 262</b>
Passifs financiers à long terme	25 679			25 679	
Passifs financiers à court terme	1 584			1 584	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 074			7 074	
Autres passifs courants	15 509				15 509
<b>Total passif</b>	<b>49 846</b>			<b>34 337</b>	<b>15 509</b>

Exercice clos le 31 décembre 2017	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instrumentés non financiers
Actifs financiers non courants	113		113		
Clients et comptes rattachés	30 148		30 148		
Autres actifs courants	5 132				5 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 930	6 930			
<b>Total actif</b>	<b>42 323</b>	<b>6 930</b>	<b>30 261</b>		<b>5 132</b>
Passifs financiers à long terme	14 733			14 733	
Passifs financiers à court terme	1 050			1 050	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 852			7 852	
Autres passifs courants	10 708				10 708
<b>Total passif</b>	<b>34 343</b>			<b>23 635</b>	<b>10 708</b>

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017

Pertes sur équivalents de trésorerie

Revenus sur équivalents de trésorerie

1

11

**Total juste valeur par résultat**

**1**

**11**

Note 16 : PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

### 16.1. Chiffres d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires et autres produits (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Ventes d'équipements	26 471	29 992
Ventes de maintenance	7 931	5 944
Ventes de consommables et services associés	989	1 157
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 391</b>	<b>37 092</b>
Subventions	66	398
Crédit d'impôt recherche	1 363	1 320
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>36 819</b>	<b>38 810</b>

EOS imaging a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 35,4 millions d'euros en 2018, contre 37,1 millions d'euros lors de l'exercice 2017. Le Groupe a commercialisé 64 systèmes EOS®, contre 77 en 2017, en maintenant une tendance positive de son prix de vente moyen.

Les revenus récurrents annuels ont progressé de 26% à 8,9 millions d'euros, tirés notamment par une forte croissance de +34% des contrats de maintenance. Les revenus récurrents représentent ainsi 25% du chiffre d'affaires total, contre 19% des ventes en 2017.

### 16.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
EMEA	13 344	16 583
Amérique du Nord	14 965	14 587
Asie-Pacifique	6 377	5 922
Amérique Latine	705	
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>35 391</b>	<b>37 092</b>

Dans la région EMEA, EOS imaging a enregistré un recul de son chiffre d'affaires à 13,3 millions d'euros, principalement en raison du ralentissement des ventes d'équipements. Des décisions d'investissements ont été décalées, mais pas annulées, tout au long de l'année. Le pipeline s'est significativement enrichi dans tous les marchés clés de la région, et en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'Amérique du Nord affiche une croissance de +3% par rapport à 2017 (+7% hors effet de change), à 15 millions d'euros, malgré des reports inattendus d'achats de systèmes EOS® qui n'ont pu être conclus au 4e trimestre et ont été repoussés à 2019. Le pipeline d'affaires continue de progresser et favorisera la dynamique de ventes en 2019 et au-delà.

Les ventes en Asie Pacifique ont progressé de +12% par rapport à 2017, avec un chiffre d'affaires de 6,4 millions, démontrant une solide dynamique. En Chine, le chiffre d'affaires 2018 a été impacté par un changement de distributeur en fin d'année, qui devrait nourrir une croissance plus forte sur ce marché.

Les ventes en Amérique s'élèvent à 0,7 millions d'euros et reflètent la signature d'un second contrat au Brésil.

**Note 17 :** CHARGES DE PERSONNEL

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires	11 764	10 721
Charges sociales	3 822	3 686
Engagements de retraite	75	58
Paiements en actions	770	907
<b>Total charges du personnel</b>	<b>16 430</b>	<b>15 373</b>
<b>Effectifs moyens</b>	<b>167</b>	<b>142</b>

Les éléments présentés ci-dessus ne prennent pas en compte la part des développements activés. Le montant diffère donc de la somme des charges de personnel présentées dans les états de synthèse en note 19 / Détail des charges opérationnelles, qui reprennent les montants nets des retraitements IFRS.

Les charges de personnel ont progressé de 9% au cours de l'exercice. L'augmentation de 11% des salaires et charges sociales résulte des recrutements réalisés en 2017, reflétés en totalité en 2018, ainsi que, dans une moindre mesure, de ceux réalisés en 2018.

L'effectif moyen consolidé 2018 s'élève à 167 personnes, contre 142 personnes au 31 décembre 2017, soit une évolution de + 18%.

**Note 18 :** PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les plans émis par la société et en cours au 31 décembre 2018 sont décrits en note 12.3 - Options de souscription d'actions.

La valorisation des différents plans émis par la société, au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/2018
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	375 895
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	7 500
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
Actions gratuites	08/12/2015	- €	-
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA Administrateur	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	-
Actions de performance	15/12/2016	- €	-
Actions gratuites	07/09/2017	- €	50 000
Actions de performance	07/09/2017	- €	190 000
Actions gratuites	12/12/2017	- €	181 500
			<b>1 841 702</b>

*Modalités d'exercice :*

Stock-options (S.O.) 2009 et 2010 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Stock-options (S.O.) 2012 et 2014 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Actions gratuites :

- La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

Actions de performance 2016 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédant la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 8 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 4 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 4 et 8 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

#### Actions de performance 2017 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédent la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 9 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 5 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 5 et 9 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

#### Bons de souscription d'actions (BSA) attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société :

BSA 2012 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

BSA 2016 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
- Le solde à compter du 24 janvier 2019.

#### Bons de souscription d'actions (BSA) attribués à des tiers :

BSA 2015 : IPF

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non

La société a procédé en 2015 à l'émission de 60 000 OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples (A, B et C) pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners.

A chaque OBSA sont attachés 3 BSA soit au total 180 000 BSA, dont 120 000 devenaient caduques si les tranches optionnelles d'obligations n'étaient pas souscrites (Tranches B et C). Les BSA sont rattachés aux trois tranches d'obligations simples, à hauteur de 60 000 BSA par tranche. Ils deviennent exerçables à partir de l'émission des obligations. Si les obligations ne sont pas émises, alors, les BSA sont caduques.

La Tranche A d'obligations simples, d'un montant de 4 460 000 euros, a été souscrite en mars 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

La Tranche B d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros a été souscrite en décembre 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

Au 31 décembre 2015, la société avait ainsi procédé à l'émission de 120 000 BSA suite à la souscription des Tranches A et B.

La Tranche C n'ayant pas été exercée, les 60 000 BSA restant sont devenus caduques.

En juin 2016, la société a procédé à l'émission d'une Tranche D d'obligations simples pour un montant de 5 millions d'euros. Aucun BSA n'est attaché à cette tranche.

Ainsi, le nombre de BSA en circulation dans le cadre de cet emprunt obligataire s'élève à 120 000.

Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiements fondés sur des actions » au cours de la période.

(en milliers d'euros)	SO 2014	Actions gratuites	BSA	Actions gratuites 2016	Actions de performance 2016	Actions gratuites 09/2017	Actions de performance 2017	Actions gratuites 12/2018	Total
31/12/2017	43	253	44	356	46	49	119		907
31/12/2018	14	43	19	171	-		201	408	770

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 12.3 – Options de souscriptions d'actions.

Note 19 : DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES

#### 19.1. Coûts directs de production et de service

Coûts directs de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	15 198	17 944
Charges de personnel	1 680	1 438
Redevances	656	741
Amortissements et provisions	82	164
<b>Total des coûts directs de production et service</b>	<b>17 616</b>	<b>20 288</b>

Les coûts directs de production et service se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achat et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes des ventes d'équipement sur la période.

19.2. Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	1 327	1 539
Frais de déplacement	1 085	1 046
Charges de personnel	1 321	1 419
Amortissements et provisions	132	118
<b>Total des coûts indirects de production et service</b>	<b>3 865</b>	<b>4 122</b>

19.3. Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	1 681	1 087
Frais de déplacement	66	46
Charges de personnel	1 830	2 133
Amortissements et provisions	850	837
<b>Total recherche et développement</b>	<b>4 427</b>	<b>4 104</b>

19.4. Ventes, clinique et marketing

Ventes, clinique et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	2 447	2 064
Foires et expositions	578	641
Frais de déplacement	1 324	1 131
Charges de personnel	6 521	5 975
<b>Total ventes et marketing</b>	<b>10 870</b>	<b>9 811</b>

19.5. Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	256	301
Frais de déplacement	25	20
Charges de personnel	475	417
<b>Total réglementaire</b>	<b>756</b>	<b>739</b>

## 19.6. Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	4 285	2 809
Frais de déplacement	111	104
Charges de personnel	2 152	1 350
Amortissements et provisions	211	346
<b>Total coûts administratifs</b>	<b>6 759</b>	<b>4 608</b>

### Note 20 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts	5 421	1 723
Différence de change	61	359
<b>Total des charges financières</b>	<b>5 482</b>	<b>2 082</b>
Revenus sur équivalents de trésorerie	1	11
Remboursement emprunt obligataire	669	
Différence de change	18	55
<b>Total des produits financiers</b>	<b>687</b>	<b>65</b>
<b>Produits financier nets</b>	<b>(4 794)</b>	<b>(2 017)</b>

Les charges d'intérêt concernent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire, tel que présenté en note 2.

Les autres postes concernent principalement les différences de change.

### Note 21 : CHARGE D'IMPOT

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- indéfiniment reportables en France pour un montant total de 66 621 K€.
- reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 25 791 KUS\$, soit un total de 22 525 K€ au 31 décembre 2018.
- reportables entre 2028 et 2039 au Canada pour un montant de 3 081 KCA\$, soit un total de 1 975 K€ au 31 décembre 2018.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note 4.19.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 28%.

	2018	2017
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(13 038)	(7 786)
Charge d'impôt effective		
<b>Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires</b>	<b>(13 038)</b>	<b>(7 786)</b>
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>28.00%</i>	<i>33.33%</i>
Charge d'impôt théorique	(3 651)	(2 595)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	1 538	465
- Paiements en actions	216	302
- Autres produits non imposables (CIR)	(370)	(440)
- Crédits d'impôts (CICE)	(32)	(42)
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	2 298	2 310
Charge d'impôt effective	-	-
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Note 22 : ENGAGEMENTS

#### 22.1. Obligations au titre des contrats de location simple

##### EOS imaging SA :

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2018 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	4 398 206 €	445 418 €	2 280 717 €	1 672 071 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 398 206 €</b>	<b>445 418 €</b>	<b>2 280 717 €</b>	<b>1 672 071 €</b>

EOS imaging Inc :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	111 932 USD	111 932 USD	- USD	- USD
<b>TOTAL</b>	<b>111 932 USD</b>	<b>111 932 USD</b>	<b>- USD</b>	<b>- USD</b>

EOS image Inc :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	92 916 CAD	92 916 CAD	- CAD	- CAD
<b>TOTAL</b>	<b>92 916 CAD</b>	<b>92 916 CAD</b>	<b>- CAD</b>	<b>- CAD</b>

OneFit Medical :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	33 899 €	30 132 €	3 767 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>33 899 €</b>	<b>30 132 €</b>	<b>3 767 €</b>	<b>- €</b>

**Autres engagements donnés**

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

Note 23 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Rémunérations et avantages en nature	2 207	2 009
Paiements en actions	19	53
Jetons de présence	121	139
<b>Total</b>	<b>2 347</b>	<b>2 201</b>

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 18.

Note 24 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Résultat net (en milliers d'euros)	(13 038)	(7 786)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	22 864 128	21 824 072
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>(0.57)</b>	<b>(0.36)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	24 705 830	23 858 821

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 25 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

### **Risque de liquidité**

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée en note 14. « Passifs financiers courants et non courants » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

<b>Echéancier des passifs financiers</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an et à 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires	26 208	989	25 219	
Avances BPI - Ardea	506	171	214	120
Prêt à taux zéro	500	375	125	
Concours bancaires	50	50		
<b>Total passif</b>	<b>27 264</b>	<b>1 584</b>	<b>25 559</b>	<b>120</b>

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par le Groupe.

Sur la base de cet examen, le Groupe considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

### Risque de change

#### **\* Produits d'exploitation :**

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie-Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 58% du chiffre d'affaires 2018 était libellé en euros représentant 20,4 millions d'euros, et 42% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 15 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics, étaient exclusivement libellés en euros et représentaient 1,4 millions d'euros.

#### **\* Charges d'exploitation :**

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats-Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 57% des charges d'exploitation 2018 était libellées en euros, représentant 25,8 millions d'euros, et 43% étaient libellées en devises, représentant 19,2 millions d'euros, dont 17,6 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

#### **\* Charges financières :**

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2018, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une dégradation du résultat de 436 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une amélioration du résultat de 436 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

- Le risque opérationnel : la baisse de 43% du Résultat Opérationnel en 2018 à taux de change historique aurait été limitée à 37% à taux de change constant ;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans les filiales étrangères est matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### **Risque de crédit**

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2018, ces titres sont exclusivement des titres de revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
  - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
  - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlements assez longs dans le cadre de négociation de l'acte de vente ;
  - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
  - o Les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen-Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus cette année.

Enfin, le Groupe a examiné sa méthode de dépréciation des créances clients. Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur. Etant donné l'activité et l'absence de taux de pertes constatées, la mise en œuvre d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact.

**Risque de taux d'intérêt**

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2018, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

**Juste valeur**

Comme présenté en note 15.3 – Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat, la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 26 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31-déc.-18</b>		
	Deloitte	Fi Solutions	Actis
<b>Audit</b>			
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>			
- Eos Imaging SA	59	27	3
- Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)			
<i>Services autres que la certification des comptes (*)</i>			
- Eos Imaging SA	43	3	
- Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)			
<b>Sous Total</b>	<b>102</b>	<b>30</b>	<b>3</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>			
<i>Juridique, social, fiscal</i>			
<i>Autres</i>			
<b>Sous Total</b>			
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>30</b>	<b>3</b>

(\*) Ces prestations couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur opérations en capital, lettre de fin de travaux).

Note 27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.